

Santé et sécurité à bord des bateaux de pêche

CSST

La prévention,
j'y travaille !

Nous remercions pour leurs commentaires et leur contribution les personnes qui ont participé au comité de consultation

Yves Banville, Association des capitaines-propriétaires de la Gaspésie;
André Boucher, Regroupement des pêcheurs professionnels du Nord de la Gaspésie;
Langis Côté, Association des aides-pêcheurs Côte-de-Gaspé;
Dave Cotton, Association des capitaines-propriétaires de la Gaspésie;
Marcel Cyr, Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles-de-la-Madeleine;
Mario Dupuis, Regroupement des pêcheurs professionnels du Nord de la Gaspésie;
Serge Langelier, Regroupement des pêcheurs professionnels de la Haute et de la Moyenne Côte-Nord;
Wilfrid Leblanc, Association des membres d'équipage gaspésien;
Lorenzo Méthot, Association des membres d'équipage gaspésien;
Robert Fecteau et Simon Pelletier, Transports Canada.

Recherche

Marie-Joëlle Leblanc, Centre spécialisé des Pêches
Yolland Plourde, Centre spécialisé des Pêches

Rédaction

Bernard Beaudin, Direction régionale de la Côte-Nord, CSST
Marcel-Aimé Boulet et Michel Castonguay, Direction régionale de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, CSST
Sylvie Laberge, Direction des communications, CSST
Bernard Paquet, Direction de la prévention-inspection, CSST
Agathe Roussel, Direction régionale de la Côte-Nord, CSST
Gérald Sauvé, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, CSST
Gervais Turcotte, Direction régionale de la Côte-Nord, CSST

Coordination

Marcel-Aimé Boulet et Michel Castonguay, Direction régionale de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, CSST

Coordination de la conception-production

Lucie Duhamel et Sylvie Laberge, Direction des communications, CSST

Révision linguistique

Fanny Provençal

Correction des épreuves

Diane Mérineau, Direction des communications, CSST

Conception graphique et infographie

Danielle Gauthier, Direction des communications, CSST

Illustrations

Nos remerciements à la Nova Scotia Fisheries Sector Council, qui nous a autorisés à utiliser les illustrations publiées dans le document *Fish Safe*, ainsi qu'à la BC Work Compensation Board pour les illustrations parues dans le document *Gearing Up For Safety*.

Photo de la page couverture

Photos.com

Suivi d'impression et de distribution

Marie-France Pineault, Direction des communications, CSST

© Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
ISBN 978-2-550-50619-5

Table des matières

Introduction	5
---------------------	---

Partie A. Sécurité générale à bord d'un bateau de pêche	9
--	---

1. Accès au bateau	9
2. Ravitaillement en carburant	10
3. Arrivée à quai, ancrage et amarrage	10
4. Travail et déplacements	11
5. Formation et entraînement	14
6. Intempéries et état de la mer	15
7. Cordages et agrès	16
8. Manutention et entreposage	17
9. Manutention des captures	18
10. Outils, machines et engins	19
11. Salle des machines	21
12. Électricité	23
13. Incendie	23
14. Matières dangereuses	24
15. Niveaux d'éclairage	25
16. Bruit	26
17. Pièces de vie	27
18. Équipement de sauvetage	28
19. Équipement de protection individuelle	29

Partie B. Sécurité spécifique au mode de capture	33
---	----

1. Chalut et drague	33
2. Casier	34
3. Filets maillants	35
4. Palangre	36

Annexe I	37
Mesures d'urgence – Lutte contre les incendies	37

Annexe II	39
Mesures d'urgence – Abandon du bateau	39

Annexe III	41
Mesures d'urgence – Homme à la mer	41

Annexe IV	43
Exigences relatives à la trousse de premiers soins	43

Annexe V	44
Description des modes de capture	44

Lexique	46
----------------	----

Références	47
-------------------	----

Introduction

La pêche est une activité professionnelle dangereuse si on la compare à d'autres. Les conditions dans lesquelles les pêcheurs travaillent sont difficiles et le niveau de risque pour leur santé et leur sécurité est élevé.

En mer, milieu souvent hostile, les bateaux, hormis ceux qui naviguent en eaux très calmes, roulent et tanguent continuellement. De plus, par très mauvais temps, le roulis et le tangage peuvent s'accroître considérablement. Même lorsqu'ils se reposent, les pêcheurs doivent supporter les mouvements du bateau. Sur le pont, ils sont exposés aux intempéries et aux dangers que représentent la mer, les engins de pêche et les prises. En outre, ils sont exposés aux risques d'incendie et de naufrage.

L'espace consacré à la vie quotidienne et au travail à bord est souvent restreint. Le bateau transportant beaucoup d'équipements, il reste très peu de place pour les pêcheurs. Ceux-ci travaillent donc côte à côte et à proximité de machines puissantes et dangereuses. De plus, la promiscuité qu'entraîne l'exiguïté des lieux peut constituer une source de stress pour les pêcheurs et favoriser la contagion en cas de maladie.

Les risques pour la santé et la sécurité des pêcheurs varient notamment selon le type de pêche. Ainsi, la pêche au homard près des côtes ne comporte pas les mêmes risques que le chalutage des crevettes dans le golfe du Saint-Laurent. Mais d'autres éléments influencent aussi la santé et la sécurité des pêcheurs : la dimension du bateau, l'équipement qu'ils transportent, l'endroit où ils pêchent (près du rivage, dans des baies protégées, en haute mer), les techniques utilisées, la maintenance du bateau et les tâches de chaque pêcheur.

Jusqu'au début des années 1990, la sécurité professionnelle des pêcheurs était de compétence fédérale et était notamment régie par un règlement découlant du *Code canadien du travail*. Une démarche entreprise à cette époque en Ontario a cependant amené les provinces à prendre en charge la sécurité professionnelle dans le secteur des pêches. Au Québec, ce changement a eu pour effet d'assujettir les entreprises de pêche commerciale à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et aux règlements qui en découlent.

Bien qu'applicables, ces derniers sont toutefois de portée trop générale pour bien contrôler certains risques particuliers. Le présent document vient donc combler cette lacune. Il a été conçu en bonne partie à partir d'une recherche effectuée par le Centre spécialisé des Pêches, établissement d'enseignement du Collège de la Gaspésie et des Îles, et s'inspire notamment de la réglementation fédérale évoquée précédemment.

On trouve donc dans le présent guide de l'information sur les risques et les mesures de prévention liés à la pêche. La première partie traite de la sécurité générale à bord, tandis que la seconde présente les règles de sécurité relatives à certains modes de capture. Les risques et les moyens de prévention sont d'abord présentés sommairement sous forme de tableau, puis les mesures de prévention sont expliquées en détail. Les mots en caractères **gras** sont définis dans le lexique.

La *Loi sur la santé et la sécurité du travail* exige que les employeurs prennent en charge la santé et la sécurité de leurs travailleurs. Le présent document, bien qu'il ne soit pas exhaustif, les y aidera.

Partie A

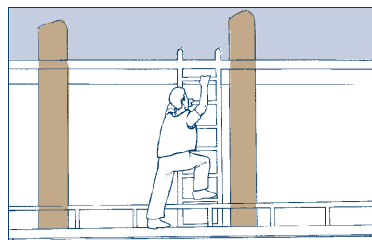
Sécurité générale à bord d'un bateau de pêche

Partie A

Sécurité générale à bord d'un bateau de pêche

1. Accès au bateau

Risques	Moyens de prévention
Chute, écrasement entre deux bateaux ou écrasement entre le bateau et le quai, noyade	• Ne jamais sauter pour passer du quai au bateau, du bateau au quai ou d'un bateau à un autre. • Utiliser plutôt les installations prévues à cet effet.



Dispositions générales

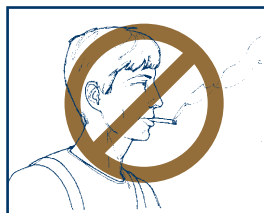
- ✎ Il ne faut pas quitter le bateau tant qu'il n'est pas à quai ou qu'il n'est pas amarré à **couple**, c'est-à-dire amarré à un autre bateau.
- ✎ Des moyens d'accès appropriés doivent être mis à la disposition des travailleurs pour qu'ils puissent monter à bord du bateau ou en débarquer de façon sécuritaire.
- ✎ Les moyens d'accès et leurs abords doivent être convenablement éclairés (voir le chapitre 15).
- ✎ Les installations d'accès doivent être débarrassées de la neige, de la glace, de la graisse ou de toute autre matière risquant de faire glisser ou tomber quelqu'un.
- ✎ Il faut éviter de circuler sous une charge suspendue.

2. Ravitaillement en carburant

Risques	Moyens de prévention
Explosion	• Ne pas fumer pendant le ravitaillement. • Éteindre les cuisinières, les chaufferettes, les appareils à flamme nue et les ampoules nues. • Mettre à la terre le tuyau de remplissage et son pistolet.
Asphyxie	• Faire fonctionner un ventilateur pendant au moins cinq minutes avant de faire démarrer le moteur et bien aérer les cabines et les espaces fermés.

Réservoirs de carburant

Les réservoirs de carburant, les bouteilles de gaz sous pression et autres contenants semblables qui renferment une matière dangereuse doivent être raccordés à des tuyaux de trop-plein et d'aération placés de façon que le carburant qui s'écoule et les vapeurs qui s'échappent ne puissent s'enflammer au contact des tuyaux d'échappement chauds ou d'autres pièces qui sont chaudes ou qui génèrent des étincelles.



3. Arrivée à quai, ancrage et amarrage

Risques	Moyens de prévention
Collision	• Élaborer une méthode sécuritaire d'arrivée à quai et la mettre en application. • Former le personnel.

Ancrage

- Les ancrs et les chaînes qui présentent des défauts ne doivent pas être utilisés.
- Lorsqu'elles ne sont pas utilisées, les ancrs doivent être rangés et immobilisés afin d'éviter qu'ils ne causent des accidents ou des dommages.
- Au moment de jeter ou de lever l'ancre, les travailleurs doivent se tenir à l'écart du guindeau et de la chaîne.

Amarrage et désamarrage

- Pendant les manœuvres d'amarrage, les membres de l'équipage doivent se placer dans un endroit sûr pour éviter d'être heurtés en cas de rupture d'un cordage ou d'un câble.
- Une personne compétente doit être chargée de conduire les opérations d'amarrage et veiller, avant de donner l'ordre de virer ou de filer les amarres, à ce qu'il n'y ait personne aux emplacements dangereux.
- Les membres de l'équipage ne doivent en aucun cas se tenir dans une anse formée par une amarre sur le pont.
- Quand des bateaux sont **à couple**, ils doivent être reliés par des amarres convenables.

4. Travail et déplacements

Risques	Moyens de prévention
Glissade	- Les coursives, les passavants, les voies de circulation sur le pont et les escaliers doivent être : - en bon état et dégagés; - entretenus de façon qu'ils ne soient pas glissants.
Chute	Les ouvertures présentant un danger de chute doivent être recouvertes ou protégées par des garde-corps ou d'autres moyens sur tous les côtés exposés.
Chute par-dessus bord	- Les pavois ou les garde-corps doivent être de hauteur réglementaire, soit entre 900 mm et 1200 mm. - Les membres de l'équipage doivent porter un harnais de sécurité relié à une ligne de vie.

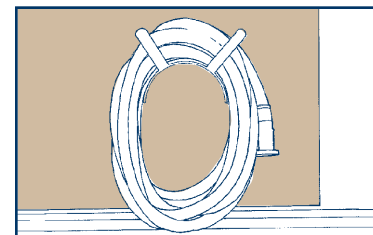
Déplacements à bord

- Les voies de circulation doivent être revêtues d'une surface antidérapante par temps sec comme par temps humide (fibre de verre avec surface antidérapante, grille de métal avec caoutchouc).
- Personne ne doit courir sur le pont.
- Toute flaque d'huile ou d'une autre substance pouvant faire glisser quelqu'un doit être nettoyée immédiatement.

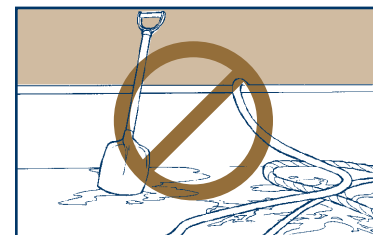
- Les zones de travail et les voies de passage du pont doivent être débarrassées de la neige, de la glace ou du givre qui peuvent s'y être accumulés.



- Il faut garder les ponts dégagés ; tous les cordages doivent être lovés et bien arrimés, et les tuyaux doivent être enroulés autour d'un support, de sorte qu'ils ne constituent pas un risque de chute.



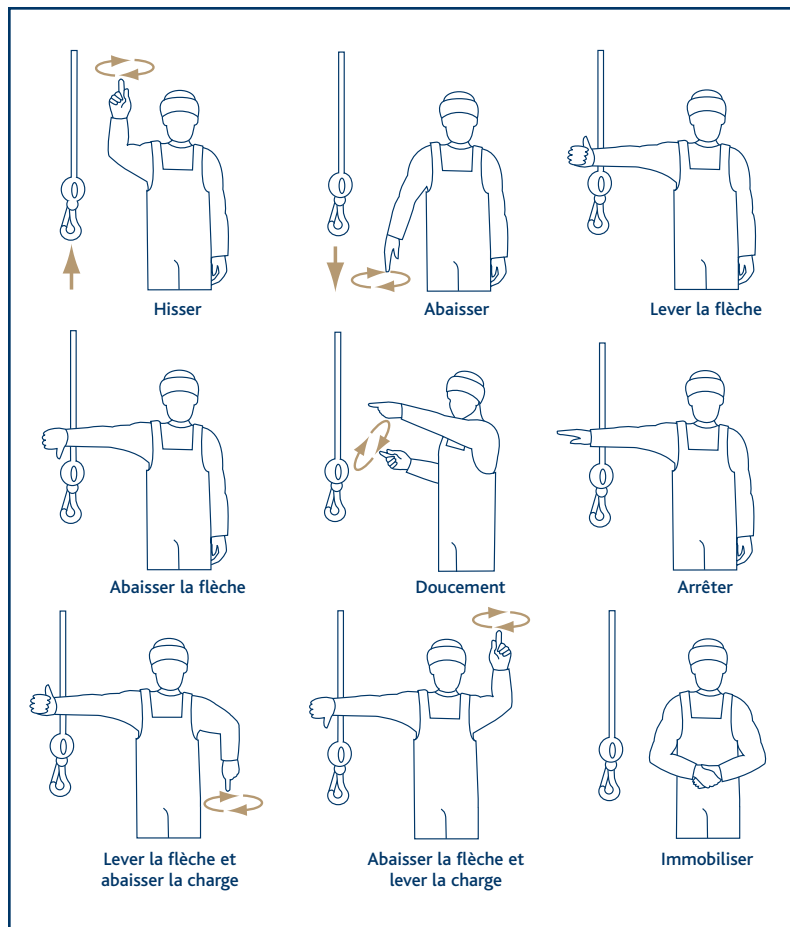
- Tout élément pouvant constituer un obstacle sur le pont ou à la hauteur de la tête doit être recouvert d'une peinture de couleur vive.



ATTENTION : La pêche en solitaire est interdite

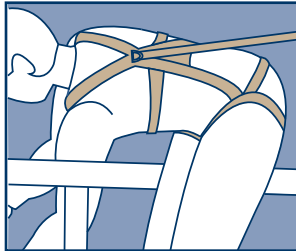
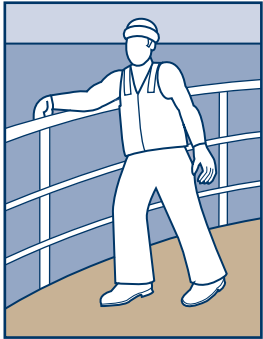
Travail à l'aide d'un treuil

- La commande des treuils à la timonerie doit être doublée d'une commande auxiliaire située sur le pont, là où on a une bonne vision des treuils et des hommes au travail.
- Une ouverture sur le pont supérieur peut être pratiquée derrière la timonerie afin qu'on puisse avoir une vue sur le pont arrière depuis celle-ci.
- L'utilisation d'un interphone entre le pont et la timonerie peut améliorer les communications verbales.
- L'utilisation d'un code gestuel compris de tous permettra une transmission efficace de l'information.
- On doit faire appel à un signaleur lorsque le treuilliste n'a pas une bonne visibilité.



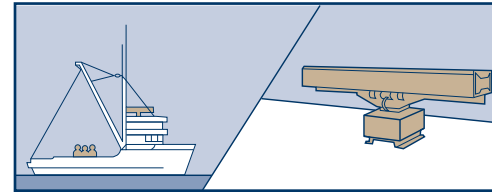
Travail sur le pont

- Il est interdit à quiconque de s'asseoir sur les **pavois** ou sur les garde-corps.
- Par mauvais temps, des lignes de vie doivent être installées sur le pont aux endroits appropriés.
- Aucun membre de l'équipage ne doit se trouver sur le pont par mauvais temps, sauf en cas de nécessité absolue, pour assurer sa sécurité ou celle du bateau.
- Toute personne appelée à se rendre sur le pont par mauvais temps doit porter un harnais de sécurité relié à une ligne de vie ou à un ancrage fixe.
- Les membres de l'équipage travaillant sur le pont devraient porter des vêtements réfléchissants.



Travail dans la mâture

- Le travailleur doit porter un harnais de sécurité s'il travaille dans la mâture.
- L'échelle à crinoline est tout indiquée pour le travail dans le portique. La poutre transversale devrait être munie de garde-corps et de mains courantes.
- L'appareil radar doit être éteint lorsqu'un membre de l'équipage travaille dans la mâture afin d'éviter que ce dernier soit irradié ou heurté par celui-ci.



5. Formation et entraînement

Dispositions générales

- ✎ L'employeur doit offrir au travailleur une formation, un entraînement et une supervision appropriés, relativement, entre autres :
 - aux méthodes de travail ;
 - à la façon de lutter contre un incendie (voir l'annexe I).
- ✎ Tous les membres de l'équipage devraient être formés à l'utilisation du matériel de lutte contre les incendies, à savoir :
 - tous les types d'extincteurs portatifs qui se trouvent à bord ;
 - les appareils respiratoires autonomes ;
 - les manches d'incendie avec ajutage à jet conique et à eau pulvérisée ;
 - toute installation fixe de lutte contre les incendies par diffusion de mousse, d'anhydride carbonique, etc. ;
 - les couvertures ignifuges.
- ✎ Les membres de l'équipage doivent aussi savoir quoi faire en cas d'inondation ou d'abandon du bateau (voir l'annexe II) et ils doivent savoir se servir des systèmes de communication.
- ✎ On doit se munir d'un radiotéléphone VHF ou, si le service est offert, d'une installation VHF avec appel sélectif numérique (ASN).
- ✎ Tout bateau doit avoir à son bord une personne chargée de la veille radioélectrique qui est titulaire à tout le moins du Certificat restreint d'opérateur radio maritime.
- ✎ L'employeur doit indiquer aux membres de l'équipage l'emplacement des équipements radio et il doit mettre à leur disposition le mode d'utilisation de ces équipements.

Homme à la mer

- ✎ Il faut prévoir une méthode pour ramener à bord un homme qui est tombé à la mer (échelle de **pavois**, échelle de corde, etc.) (voir l'annexe III).

Premiers soins

- ✎ Tout membre de l'équipage qui est allergique à certains aliments ou à certains médicaments ou qui prend des médicaments de façon régulière doit en informer le responsable du bateau.
- ✎ L'employeur doit voir à ce qu'il y ait à bord de chaque navire en tout temps plus d'une personne qui détient un certificat de secourisme et qui peut sur-le-champ dispenser les premiers soins à un travailleur blessé.
- ✎ Le capitaine ou son second (en cas d'incapacité du premier) consulte le secouriste et prend la décision d'évacuer le blessé ou le malade par les moyens appropriés à la situation.
- ✎ L'employeur doit fournir la trousse de premiers soins du type indiqué à l'annexe IV et la garder complète.

6. Intempéries et état de la mer

Risques	Moyens de prévention
Tempête, mauvais temps	Prendre connaissance des prévisions météorologiques avant le départ.
Givrage	Déglacer régulièrement les structures et les sabords.

Dispositions générales

- Avant de partir en mer, il faut prendre connaissance des prévisions météorologiques à court terme et à long terme. En cas de doute, le capitaine ne devrait pas hésiter à établir un plan de route et à le transmettre au service de communication et trafic maritime (SCTM) de la Garde côtière.
- Le chargement et l'équipement doivent être bien rangés et arrimés.
- On doit s'assurer que les écoutilles et autres ouvertures sont bien fermées et étanches.
- Lorsqu'il y a risque de givrage, tous les engins de pêche doivent être remontés et arrimés aussi bas que possible sur le pont.
- La vitesse du bateau doit être réduite et, si possible, les superstructures doivent être déglacées.
- Il faut s'assurer que les **sabords** sont toujours libres et déglacés afin qu'on puisse, si besoin est, évacuer le pont.
- Il doit y avoir à bord du bateau les équipements et les outils servant au déglacage.

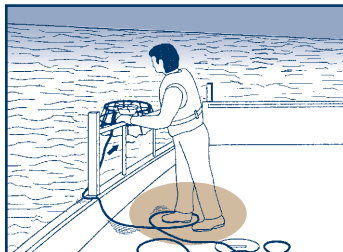
Alertes météorologiques

- On compte quatre types d'avertissement de conditions climatiques dangereuses.
 - Petites embarcations** : vents de 20 nœuds à 33 nœuds et hauteur des vagues de 2 mètres à 3 mètres.
 - Coup de vent** : vents de 34 nœuds à 47 nœuds et hauteur des vagues de 6 mètres à 9 mètres.
 - Tempête** : vents de 48 nœuds à 63 nœuds et hauteur des vagues de 9 mètres à 16 mètres.
 - Ouragan** : vents de 64 nœuds ou plus et hauteur des vagues de plus de 16 mètres.
- Il est du devoir du capitaine de rentrer au port ou de mettre le bateau à l'abri s'il y a du danger.

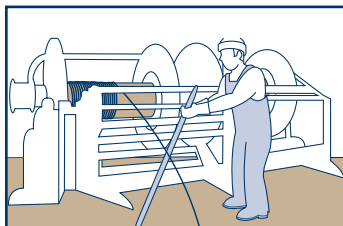
7. Cordages et agrès

Risques	Moyens de prévention
Coincement et entraînement	Utiliser les cordages, les poulies et les treuils appropriés.

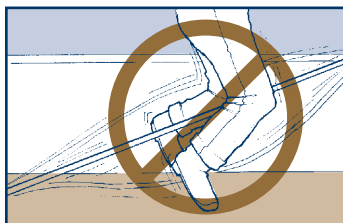
- Il faut prendre garde de ne jamais mettre le pied dans une anse de cordage ou de filin.



- On doit utiliser un outil pour guider un câble. On ne doit jamais se servir de ses mains ni de ses pieds.

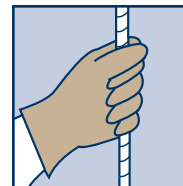


- Les membres de l'équipage ne doivent pas se tenir au-dessus d'un cordage ou d'un câble tendu ni passer par-dessus. Ils ne doivent pas non plus s'en servir comme rampe ou garde-corps.



- Tous les cordages et les câbles doivent être en matériau de bonne qualité, de fabrication solide et d'une résistance suffisante pour l'usage auquel ils sont destinés.

- Les personnes qui manipulent des câbles métalliques doivent porter des gants de protection.



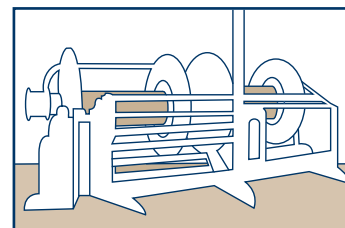
- Les câbles d'acier doivent être enroulés autour d'un dévidoir lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

- Les **goupilles**, les axes, les passages de corde, les plaques, les manchons, les boulons et les écrous doivent être vérifiés régulièrement afin de déceler les traces d'usure.

- Les poulies doivent être inspectées, graissées et entretenues périodiquement.



- Toutes les pièces en mouvement, les courroies d'entraînement et les engrenages qui sont accessibles doivent être munis de dispositifs de protection.

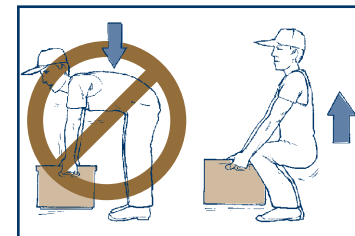


8. Manutention et entreposage

Risques	Moyens de prévention
Lésions dorsolombaires	• Utiliser des techniques de levage sécuritaires. • Utiliser des appareils de levage.
Chutes	• Garder les voies de circulation dégagées et non glissantes. • Avoir des espaces de rangement bien définis.
Heurt	• Éviter le déplacement de charge lorsque la mer est agitée.
Perte de stabilité du bateau	• Respecter les limites de charge du bateau. • Respecter les règles de sécurité relatives à la navigation par mauvais temps.

Manutention manuelle

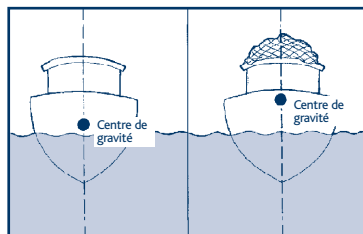
- ✎ L'employeur doit s'assurer que les membres d'équipage ont reçu une formation sur les techniques sécuritaires de levage et de transport manuel pour les charges de plus de 10 kg. Il doit aussi s'assurer qu'ils utilisent ces techniques.



Entreposage

- ✎ Aucun matériau, objet ou autre marchandise ne doit être entreposé ou placé de façon à entraîner l'une des conséquences suivantes :
- obstruer ou encombrer les couloirs, les voies de circulation ou les sorties ;
 - nuire à l'utilisation sécuritaire des appareils de manutention des matériaux ;
 - encombrer l'accès aux appareillages électriques et aux panneaux de distribution ;
 - obstruer l'accès au matériel de lutte contre les incendies ou nuire à son utilisation et à son fonctionnement ;
 - nuire au fonctionnement des dispositifs fixes de protection contre les incendies ;
 - obstruer ou empêcher le bon fonctionnement des **sabords** ;
 - présenter un risque pour la sécurité ou la santé des employés.

- Il faut garder le centre de gravité du bateau le plus bas possible.
- Les outils et les équipements (y compris les écoutilles enlevées) doivent être rangés et bien arrimés.



Chargement et déchargement du bateau

- Tous les matériaux, objets et marchandises doivent être entreposés et placés de manière à ne pas dépasser la charge maximale admissible du pont ou des autres structures de soutènement.
- On doit se tenir loin des charges suspendues ou en mouvement.
- Les cargaisons doivent être entreposées dans les cales et autres endroits prévus à cet effet.
- Les zones du bateau utilisées pour le chargement ou le déchargement doivent être convenablement éclairées (voir le chapitre 15).

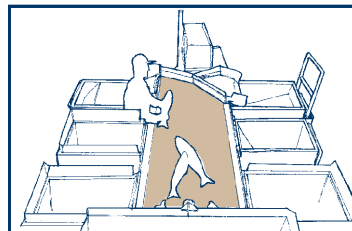


9. Manutention des captures

Risques	Moyens de prévention
Troubles musculo-squelettiques	- Adapter les postes de travail. - Utiliser des aides mécaniques. - Alléger les charges. - Prendre des pauses. - Alterner les tâches. - Arrêter le travail lorsque la stabilité du bateau n'est pas assurée.

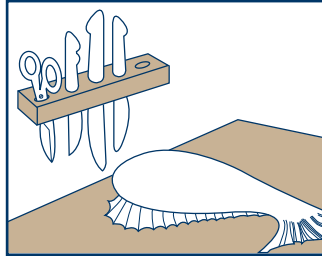
Réception des captures

- Les postes de travail doivent être aménagés de façon à réduire les risques d'accident pour l'équipage :
 - S'assurer que les tables de travail sont adaptées à la taille des travailleurs.
 - Disposer les captures de façon à éviter aux travailleurs des flexions et des extensions des membres supérieurs et du tronc.
 - Adapter les postes de travail au type de pêche pratiqué.
- Les séparations verticales des parcs à poissons ne doivent pas entraver l'accès aux lieux de travail situés le long du pavois.



Tri et éviscération des captures

- 🦘 L'organisation du travail devrait permettre aux membres de l'équipage de prendre des pauses régulièrement. L'alternance des tâches entre les membres de l'équipage devrait aussi être instaurée.
- 🦘 La hauteur des tables de tri doit pouvoir être adaptée à la taille des travailleurs, de sorte qu'ils n'aient pas à se pencher.
- 🦘 Les couteaux doivent toujours être bien aiguisés et ils doivent être rangés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- 🦘 Les membres de l'équipage qui utilisent des machines à éviscérer doivent avoir suivi une formation.



Entreposage des captures

- 🦘 Les captures doivent être entreposées dans la cale dès que possible afin de garder l'espace de travail libre et de maintenir la stabilité du bateau.
- 🦘 Une fois que les captures sont entreposées, les ponts qui servent de lieux de travail et de voies de circulation doivent être soigneusement lavés.

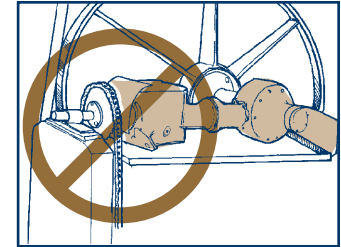
10. Outils, machines et engins

Risques	Moyens de prévention
Accrochage ou entraînement par l'engin de pêche	• Protéger les zones dangereuses. • Se tenir à l'écart de l'axe de traction d'un câble.
Heurt	• Former les travailleurs et adopter des méthodes de travail sécuritaires. • Ne pas se tenir sous une charge suspendue ni dans un endroit où un engin suspendu peut se balancer. • Garder les voies de circulation dégagées et non glissantes.

Dispositifs de protection des machines

(Règlement sur la santé et la sécurité du travail, [RSST], section XXI)

- 🦘 Les courroies et autres pièces en mouvement pouvant causer des blessures doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité (RSST, article 182).
- 🦘 Lorsqu'un dispositif protecteur est installé sur une machine, il est interdit d'utiliser ou de faire fonctionner la machine à moins que le dispositif protecteur ne soit correctement en place.



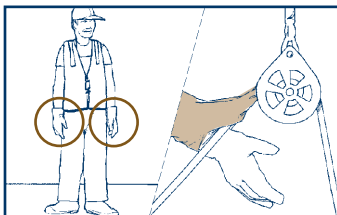
- ✶ Lorsqu'un appareil de manutention des matériaux est utilisé dans des circonstances telles que le conducteur de l'appareil risque d'être frappé par un objet qui tombe ou une charge en mouvement, l'employeur doit munir l'appareil d'un dispositif protecteur dont la conception, la construction et la résistance empêcheront, dans toutes les conditions prévisibles, que l'objet ou la charge ne pénètre dans l'espace occupé par le conducteur.

Outillage à main

- ✶ Les outils doivent être manipulés avec précaution et n'être utilisés que ce pour quoi ils ont été conçus.
- ✶ On ne doit pas utiliser d'outils endommagés ou dangereux.
- ✶ Les outils qui ne sont pas utilisés doivent être rangés sur un râtelier, dans une boîte ou dans un casier à outils.

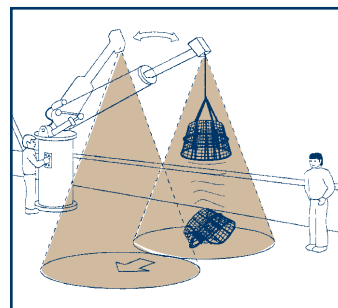
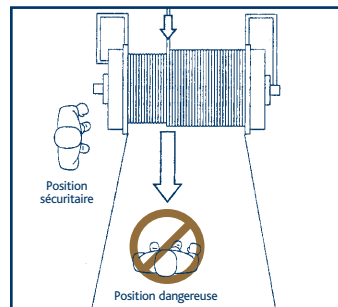
Machines d'atelier et d'établi (installations fixes)

- ✶ On ne doit pas utiliser une machine d'atelier sans y avoir été autorisé et sans avoir reçu la formation nécessaire.
- ✶ On ne doit pas porter de vêtements amples lorsqu'on travaille à l'aide d'une machine.
- ✶ Les machines en marche ne doivent jamais être laissées sans surveillance; elles doivent toujours être arrêtées lorsqu'elles ne sont pas utilisées.



Treuil et appareils de levage

- ✶ On ne doit jamais se trouver dans l'axe de traction d'un câble.
- ✶ Les treuils et les appareils de levage doivent être munis d'un dispositif de freinage.
- ✶ Si les treuils et les appareils de levage ne sont pas munis de manettes de type « homme-mort », le treuilliste doit rester au poste de commande en tout temps.
- ✶ Les appareils de levage doivent être convenablement arrimés afin d'éviter qu'ils se déplacent lorsque le bateau est en mer.
- ✶ Les charges levées ou affalées ne doivent pas passer au-dessus des travailleurs ni demeurer suspendues au-dessus d'eux.
- ✶ Les treuillistes doivent avoir une bonne visibilité. Si ce n'est pas le cas, un signaleur devra être posté à un endroit d'où il peut voir la zone de travail, tout en étant vu par le treuilliste.
- ✶ Il faut toujours déposer les charges, arrêter les treuils et couper l'alimentation en énergie avant de quitter les lieux.
- ✶ Les mâts de charge doivent être munis de chaînes entre le mât et la corne et entre la corne et la poulie supérieure.

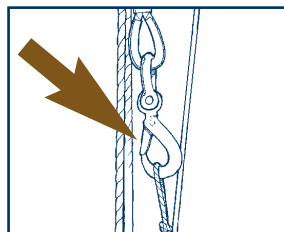


Utilisation des élingues

- ✎ Afin d'être sécuritaires, les **élingues** doivent être d'une longueur suffisante. De plus, elles doivent être suffisamment tendues, de façon à éviter que la charge ou une partie de celle-ci ne se décroche.
- ✎ Les charges doivent être levées et affalées régulièrement, sans à-coups ni saccades.

Crochets et manilles

- ✎ Les crochets servant au levage des charges de même que ceux fixés aux **élingues** doivent être munis d'un **linguet de sécurité**, sauf lorsque ces crochets sont conçus spécifiquement pour le levage sécuritaire de certaines charges (RSST, article 255.8).
- ✎ Les crochets doivent porter l'indication de la charge maximale qu'ils peuvent soulever.
- ✎ Les vis de **manilles** doivent toujours être bien graissées.



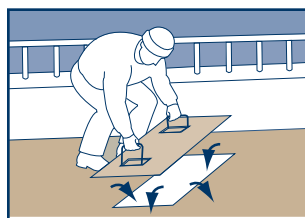
11. Salle des machines

Risques	Moyens de prévention
Asphyxie	• Étancher les conduits. • Ventiler les lieux ou porter un appareil de protection respiratoire.
Fuite de fluides sous pression	• Porter un équipement de protection individuelle. • Vérifier l'état des conduits et les entretenir.
Incendie Brûlures	• Vérifier régulièrement l'état du moteur et les câbles électriques et les entretenir. • Ne pas fumer. • Mettre les chiffons graisseux dans un contenant ininflammable. • Isoler les pièces chaudes au moyen d'une double paroi ajourée.
Niveau de bruit trop élevé	• Installer des enceintes insonorisantes.

Dispositions générales

- ✎ Dans la salle des machines, tous les travaux doivent être exécutés par une personne compétente.
- ✎ On doit cadenasser toutes les machines avant d'en retirer les gardes protectrices pour l'entretien et la réparation.
- ✎ La salle des machines doit être insonorisée.
- ✎ Les pièces en mouvement d'une machine doivent être pourvues de protecteurs ou d'autres dispositifs de sécurité permanents tels que des garde-corps ou des enceintes.

- ✎ Lorsqu'on effectue des travaux de réparation ou d'entretien sur une machine, on ne doit jamais retirer les protecteurs ou autres dispositifs de sécurité permanents tant que la machine n'est pas arrêtée. Cette dernière ne devra être remise en marche que lorsque les protecteurs ou autres dispositifs de sécurité permanents auront été remis en place.
- ✎ Les vannes ainsi que les collecteurs et les accessoires doivent être fixés de manière à prévenir les vibrations et les risques de rupture.
- ✎ Toutes les zones de travail doivent être correctement éclairées.
- ✎ On doit porter des protecteurs auditifs.
- ✎ Il est important de bien aérer la salle des machines et les autres pièces fermées.
- ✎ Un détecteur de niveau d'eau doit être installé dans la cale et la salle des machines, et il doit être relié à un système d'alarme.
- ✎ Après une réparation ou un entretien, les pièces de rechange, les pièces remplacées et les outils devraient être vérifiés, inventoriés et rangés en lieu sûr.



Moteurs à combustion interne

- ✎ Les moteurs à combustion interne et les compresseurs d'air doivent être maintenus en bon état et vérifiés régulièrement selon les instructions du fabricant.
- ✎ Aucune source d'inflammation (par exemple une lampe électrique portative ou une flamme nue) ne doit être approchée d'un carter de moteur ouvert avant que celui-ci soit refroidi et que tous les gaz aient été évacués par le système de ventilation.

- ✎ L'origine d'une fuite de carburant doit être localisée aussi rapidement que possible et l'écoulement, stoppé. On ne doit pas laisser de carburant s'accumuler dans les fonds de cale.
- ✎ Il faut vérifier régulièrement les niveaux d'huile à moteur et à transmission.

Système de propulsion

- ✎ La machine doit être arrêtée avant que le personnel entreprenne, sur des éléments du système de propulsion ou en se servant de ces éléments, un travail quelconque qui présenterait un danger :
 - la manette ou le système de démarrage doit être cadenassé ;
 - le vireur ou un frein approprié doit être actionné ;
 - un avertissement doit être apposé sur le système de démarrage.

Systèmes hydrauliques

- ✎ On doit utiliser les équipements et les récipients appropriés lorsqu'on travaille sur des systèmes contenant de l'huile, et particulièrement de l'huile bouillante, pour éviter les brûlures et les risques d'incendie.
- ✎ Pour éviter d'être blessé par des fluides sous haute pression pendant la réparation des systèmes hydrauliques, on doit porter un équipement de protection individuelle.

12. Électricité

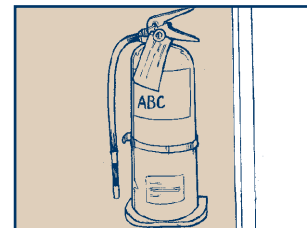
Risques	Moyens de prévention
Électrocution	Utiliser des appareils électriques et des accessoires conformes.
Incendie	Avoir des installations électriques conformes.

- ⚠ Toute défectuosité de l'équipement, des installations et des conducteurs électriques doit être signalée immédiatement au responsable.
- ⚠ Tout dispositif de commande doit être conçu et placé de façon à pouvoir être actionné rapidement et de façon sécuritaire en tout temps.
- ⚠ Les voies d'accès aux interrupteurs électriques, aux dispositifs de commande ou aux compteurs doivent être gardées libres de toute obstruction.
- ⚠ Les interrupteurs des machines électriques doivent porter les marques qui indiquent clairement les positions de l'interrupteur.
- ⚠ Les systèmes de distribution et de commutation doivent toujours être protégés contre les ruissellements d'eau et les éclaboussures.
- ⚠ Les circuits doivent comporter des coupe-circuits à fusibles ou des disjoncteurs, qui permettent de limiter le courant aux caractéristiques nominales du câblage ou de l'installation.
- ⚠ Les interrupteurs et les coupe-circuits doivent pouvoir être verrouillés.

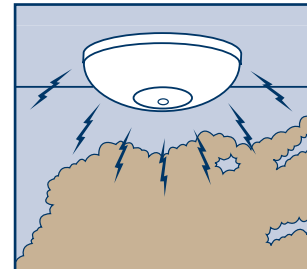
13. Incendie

Risques	Moyens de prévention
Brûlures Asphyxie Naufrage	- Installer des détecteurs de chaleur et de fumée. - Établir un plan de contrôle du feu.

- ⚠ Un plan de contrôle du feu (voir l'annexe I) doit être établi. Il doit préciser l'emplacement des extincteurs et des tuyaux d'arrosage, du matériel de survie, de la trousse de premiers soins et des sorties de secours. Un membre de l'équipage doit être désigné comme responsable des mesures d'urgence.



- ⚠ Des détecteurs de fumée doivent être installés dans la **pièce de vie** de l'équipage et des détecteurs de chaleur doivent être installés dans la salle des machines. Les piles des détecteurs de fumée et de chaleur doivent être changées une fois par année.



- ⚠ Un détecteur de chaleur, relié à un système d'alarme, doit être installé au-dessus de la cuisinière ou près de la cheminée. Les tuyaux d'échappement des moteurs et de la cheminée doivent être recouverts d'un pare-feu métallique ou perforé.
- ⚠ Pour permettre l'évacuation des gaz inflammables, le ventilateur de la salle des machines doit être mis en marche au moins cinq minutes avant le démarrage du bateau.

14. Matières dangereuses

Risques	Moyens de prévention
Intoxication, explosion, empoisonnement	• Limiter au minimum la présence de matières dangereuses à bord.
Irradiation par ondes radar et antenne radio	• S'éloigner des antennes radio et radar lorsqu'elles sont en marche.

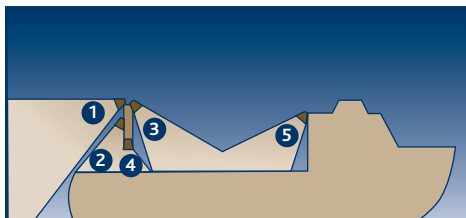
- 🦋 Il est interdit d'utiliser une matière dangereuse à quelque fin que ce soit dans un lieu de travail lorsqu'il est en pratique possible de la remplacer par une substance inoffensive ou par une substance équivalente présentant moins de risques.
- 🦋 Tout contenant devant renfermer une matière dangereuse utilisée dans un lieu de travail doit être conçu et construit de façon à protéger les employés contre les risques que présente la matière dangereuse pour leur sécurité ou leur santé.
- 🦋 Un système d'aération doit être utilisé pour contrôler la concentration d'une substance toxique dans l'air.
- 🦋 Les batteries doivent être solidement fixées et bien entretenues. Elles doivent être entreposées dans des endroits aérés et d'accès facile.
- 🦋 Un détecteur de monoxyde de carbone doit être installé dans les **pièces de vie** et dans la salle des machines.
- 🦋 Un détecteur de propane doit être installé dans les endroits où ce combustible est utilisé.
- 🦋 Personne ne doit se tenir à proximité des antennes radio ou radar lorsqu'elles sont en marche.

Le contrôle des risques associés aux matières dangereuses repose sur le respect des règles relatives au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Certaines de ces règles, provenant du *Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés* (RIPC), sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

- 🦋 Un employeur ne peut permettre l'utilisation, la manutention ou l'entreposage d'un produit contrôlé sur un lieu de travail, à moins que ce produit ne soit pourvu d'une étiquette et d'une fiche signalétique conformes aux exigences de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et du *Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés* et que le travailleur n'ait reçu la formation et l'information requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié (LSST, article 62.1).
- 🦋 Lorsqu'une matière dangereuse est entreposée, manipulée ou utilisée dans un lieu de travail, des écriteaux d'avertissement doivent être placés bien en vue pour avertir toute personne à qui est permis l'accès au lieu de travail de la présence de la matière dangereuse et des précautions à prendre pour éliminer ou réduire les risques d'atteinte à la santé.
- 🦋 Le contenant d'une matière dangereuse qui est entreposée, manipulée ou utilisée à bord d'un navire doit porter une étiquette qui divulgue clairement le nom de la substance et ses propriétés dangereuses (SIMDUT).
- 🦋 Lorsqu'un produit contrôlé est reçu d'un fournisseur et que, à bord du navire, l'employeur le place dans un contenant autre que celui dans lequel il a été reçu, celui-ci doit apposer sur le contenant une étiquette du fournisseur ou une étiquette du lieu de travail qui divulgue les renseignements visés.
- 🦋 La fiche signalétique d'une matière dangereuse qui est entreposée, manipulée ou utilisée à bord d'un navire doit être mise à la disposition des employés sur leur lieu de travail.

15. Niveaux d'éclairage

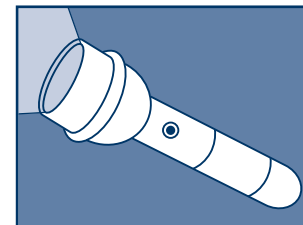
Risques	Moyens de prévention
Chute	• Bien éclairer les lieux.



1. Projecteur éclairant la mer sur l'arrière
2. Projecteurs éclairant l'arrière du pont de pêche
3. Projecteurs éclairant le centre-arrière du pont de pêche
4. Éclairage local du poste au panneau
5. Projecteurs éclairant le centre-avant du pont de pêche

- Les appareils d'éclairage défectueux doivent être réparés dès que possible.
- Les projecteurs doivent être disposés de façon à ne pas éblouir les pêcheurs, le treuilliste ou le personnel affecté à la timonerie.
- Pour éviter l'éblouissement, il est préférable d'installer plusieurs projecteurs de puissance moyenne plutôt que deux ou trois projecteurs très puissants.
- La timonerie doit être maintenue dans l'obscurité la nuit afin que l'on puisse lire correctement les écrans des radars et des échosondeurs et que l'on puisse distinguer les feux de position des bateaux naviguant dans le secteur.
- Un éclairage rouge de faible intensité peut être installé près du plancher pour permettre une circulation sécuritaire dans la timonerie.

- L'éclairage minimal doit être de 250 lux pour l'ensemble du pont et de 400 lux aux postes de travail exigeant une grande dextérité manuelle ou présentant un plus grand risque d'accidents (**ramendage, boëttage** des hameçons, tri et éviscération des captures, manœuvre des treuils, poste aux portes de chalut, etc.).
- Les postes de travail à l'entrepont nécessitent un éclairage de 250 lux.
- L'éclairage des escaliers et des échelles et celui des **coursives** doit être de 50 lux.
- Dans la cuisine et les lieux de détente, l'éclairage doit être de 250 lux.
- La mer doit être éclairée du côté où les engins de pêche sont filés et virés, de manière qu'on puisse suivre correctement les manœuvres.
- On doit pouvoir disposer d'équipements d'éclairage portatifs, notamment de torches électriques, en cas de panne de courant. On doit vérifier régulièrement l'état de ces équipements et les remplacer au besoin.



16. Bruit

Risques	Moyens de prévention
Troubles auditifs	• Réduire les niveaux de bruit. • Porter des protecteurs auditifs.

✎ Aucun travailleur ne doit être exposé aux niveaux de bruit continu indiqués dans le tableau ci-contre pendant une période de temps plus longue que celle qui lui correspond (RSST, section 15).

✎ L'employeur doit installer un panneau d'avertissement à l'entrée de la salle des machines et obliger les travailleurs qui y entrent à porter un équipement de protection auditive lorsque les machines sont en marche si le niveau de bruit excède les limites permises (RSST, article 138).



✎ Dans les logements de l'équipage, les employés ne doivent pas être exposés à un niveau acoustique supérieur à 75 dB.

Niveau de bruit (en dBA, dBA corrigés ou dBA équivalents)

Temps d'exposition* permis (h/jour)

85	16
86	13,9
87	12,1
88	10,6
89	9,2
90	8
91	7
92	6
93	5,3
94	4,6
95	4
96	3,5
97	3
98	2,6
99	2,3
100	2
101	1,75
102	1,5
103	1,3
104	1,2
105	1
106	0,9
107	0,8
108	0,7
109	0,6
110	0,5
111	0,45
112	0,4
113	0,35
114	0,3
115	0,25
>115	0

* Ceci comprend toute exposition continue ou toute série de courtes expositions durant la période de travail d'un travailleur.

17. Pièces de vie

Risques	Moyens de prévention
Intoxication alimentaire	• S'assurer de la salubrité et de l'entretien des lieux. • S'assurer que les boissons et les aliments sont bien entreposés et qu'ils sont consommables.
Troubles musculo-squelettiques	• Utiliser une méthode de travail permettant d'adopter des positions ergonomiques. • Ne pas courber le dos pour soulever des poids lourds.
Coupures	• Manipuler les couteaux avec précaution et porter des gants de protection.

Aménagement

- ✎ Tout navire autre qu'un navire de jour doit fournir à toute personne travaillant sur le bateau un lit distinct ou une couchette faisant partie d'une unité n'ayant pas plus de deux étages. Au moins une tablette de rangement et un casier muni d'un dispositif de verrouillage doivent être fournis à chaque employé.
- ✎ Tout navire autre qu'un navire de jour doit être muni d'au moins une toilette convenablement équipée.
- ✎ Sur chaque navire autre qu'un navire de jour, une douche doit être prévue pour chaque groupe de 10 employés au plus.
- ✎ L'employeur doit installer dans chaque cabinet de toilette des lavabos munis de robinets et alimentés en eau chaude et en eau froide.

Mesures d'hygiène

- ✎ Dans les locaux réservés aux soins personnels et à la cuisine, la température, mesurée à un mètre du pont, au centre de la pièce, ne doit pas être inférieure à 18 °C.
- ✎ La cuisine, les cabinets de toilette, le plancher, ainsi que les 150 mm inférieurs de toute cloison ou paroi qui est en contact avec le pont doivent être étanches et résistants à l'humidité.
- ✎ Les locaux réservés aux soins personnels, la cuisine, les cloisons ainsi que les parois doivent être construits de façon à pouvoir être facilement lavés et maintenus dans un état salubre.
- ✎ Les travaux de nettoyage et de balayage susceptibles de créer de la poussière ou des conditions insalubres doivent être effectués de façon à prévenir la contamination de l'air par la poussière ou par toute autre substance nuisible à la santé.
- ✎ Tout local réservé aux soins personnels doit être nettoyé au moins une fois par jour d'utilisation. Les cabines, la cuisine et tout local réservé aux soins personnels de l'équipage doivent être propres et salubres, ainsi que les accessoires de repos (matelas, oreillers, draps, taies d'oreiller, couvertures et couvre-lits).
- ✎ Il est interdit d'entreposer du matériel dans un local réservé aux soins personnels, sauf s'il y a à cette fin un placard fermé par une porte.
- ✎ Il doit y avoir à bord de chaque navire de jour une provision d'eau suffisante pour fournir à chaque employé au moins 22,7 litres d'eau. Ce volume doit être augmenté dans les autres bateaux en fonction des lavabos et des douches nécessaires.
- ✎ Lorsqu'un contenant portatif hygiénique est utilisé pour garder l'eau potable en réserve, les dispositions suivantes s'appliquent : le contenant doit être muni d'un couvercle hermétique, il ne doit servir qu'à garder l'eau potable en réserve et il ne doit pas être rangé dans un cabinet de toilette.

- Les aliments qui ont besoin d'être réfrigérés, afin de ne pas constituer un risque pour la santé, doivent être conservés à une température d'au plus 4 °C. Les aliments qui ont besoin d'être congelés, afin de ne pas constituer un risque pour la santé, doivent être conservés à une température d'au plus -11 °C.
- Il est interdit de manger, de préparer ou d'entreposer des aliments dans un endroit où il y a une matière dangereuse susceptible de contaminer les aliments, la vaisselle ou les ustensiles, dans un local réservé aux soins personnels où il y a une toilette, un urinoir ou une douche et dans tout autre endroit où les aliments risquent d'être contaminés.
- Les déchets doivent être conservés dans des contenants étanches, imperméables, faciles à nettoyer et munis de couvercles hermétiques.

Cuisine et manipulation des vivres

- Toutes les coupures, même mineures, doivent être signalées immédiatement au secouriste et traitées pour prévenir tout risque d'infection.
- Tous les membres de l'équipage travaillant à la cuisine ou dans un autre endroit où des aliments sont manipulés devraient être instruits des mesures de sécurité et d'hygiène à respecter.
- Un système d'aspiration devrait se trouver au-dessus des appareils de cuisson. Les hottes et les filtres de ces systèmes devraient être nettoyés fréquemment et les dépôts graisseux, éliminés.
- Les cuisinières doivent être fixées pour éviter qu'elles ne bougent.
- Les réservoirs de carburant des cuisinières doivent être munis d'un robinet de fermeture et ne pas être situés directement au-dessus des cuisinières.
- Les cuisinières doivent être munies de rails et recouvertes d'une surface antidérapante afin d'empêcher le déplacement des casseroles et le renversement accidentel de leur contenu sur un membre de l'équipage.
- Il doit y avoir un extincteur dans la cuisine, si possible près de l'entrée.

18. Équipement de sauvetage

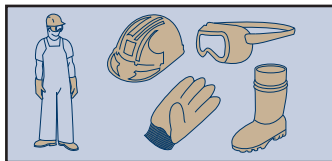
Les équipements de sauvetage (radeau, radio VHF-ASN, radiobalise (RLS), gilet de sauvetage, etc.) doivent être accessibles et conformes aux exigences de Transports Canada.

19. Équipement de protection individuelle

Risques	Moyens de prévention
Heurt par un objet Frottement, abrasion par friction, pression Vêtement pris dans un engin Chute à un niveau inférieur Chute de même niveau Chute par-dessus bord Exposition à une substance caustique, nocive, allergène Exposition aux rayons ultraviolets Bruit	Porter l'équipement de protection individuelle lorsque l'élimination des dangers à la source est impossible.

Dispositions générales

- L'employeur doit évaluer les risques auxquels ses travailleurs pourraient être exposés et leur fournir les équipements de protection individuelle nécessaires si le danger ne peut être contrôlé à la source.



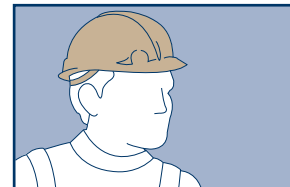
- L'employeur doit s'assurer que les travailleurs utilisent les équipements de protection individuelle lorsque cette précaution peut empêcher d'éventuelles blessures ou en diminuer la gravité.
- Les équipements de protection individuelle doivent être fournis par l'employeur. Ce dernier doit voir à ce qu'ils soient en bon état et bien entretenus.
- L'employeur doit fournir des imperméables d'une couleur qui contraste avec l'environnement de travail. L'orange fluorescent est recommandé.
- L'employeur ne doit pas permettre à ses travailleurs de travailler torse nu. Les vêtements à manches longues doivent être privilégiés.

- Le port d'un gilet de sauvetage est obligatoire pour tout travailleur qui travaille au-dessus de l'eau si aucune autre mesure de sécurité ne peut le protéger efficacement (RSST, article 355).



Protection de la tête

- Lorsque, dans un lieu de travail, il y a risque de blessures à la tête, des casques de sécurité doivent être utilisés. Par temps froid, une coiffe d'hiver peut être insérée à l'intérieur du casque.



Protection des yeux et du visage

- Lorsque, dans un lieu de travail, il y a risque de blessures aux yeux, au visage, aux oreilles ou au devant du cou, l'employeur doit fournir un dispositif protecteur pour les yeux ou le visage conforme aux normes (lunette, protection faciale).
- Pour tout travail à chaud, ou qui requiert l'utilisation d'un procédé de soudage ou d'un autre procédé du même genre, le port d'un masque de soudeur est obligatoire et des règles de sécurité doivent être respectées.

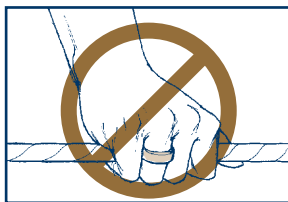
Protection de l'ouïe

- Tous les membres de l'équipage exposés à des niveaux de bruit élevés doivent utiliser des protecteurs auditifs.

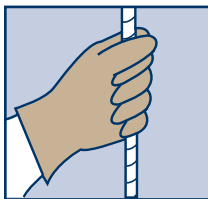


Protection des mains

- Le port de bijoux, tels que les bagues et les chaînes, est interdit aux travailleurs qui se trouvent sur le pont.



- Les travailleurs qui manipulent des câbles d'acier, des cordages ou des gréements, ou encore, des objets ou des substances qui peuvent occasionner des blessures aux mains doivent obligatoirement porter des gants appropriés.



Protection des pieds

- À bord, les travailleurs peuvent se blesser aux pieds de plusieurs façons : en glissant sur une surface humide, à cause de la chute d'un objet lourd, etc.
- L'employeur doit donc fournir l'équipement de protection individuelle adapté à ces situations.
- Le port de sandales doit être interdit pendant le travail.

Protection des voies respiratoires

- Les impuretés et autres contaminants dans l'air doivent être éliminés à la source.
- Lorsqu'il est impossible d'éliminer à la source les impuretés de l'air, l'employeur doit fournir gratuitement au travailleur l'équipement de protection respiratoire prévu par le *Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec* et s'assurer qu'il le porte (RSST, article 45).
- L'équipement doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à la norme *Choix, entretien et utilisation des respirateurs*, CSA Z94.4-93 (RSST, article 45).

Partie B

Sécurité spécifique au mode de capture

Partie B

Sécurité spécifique au mode de capture

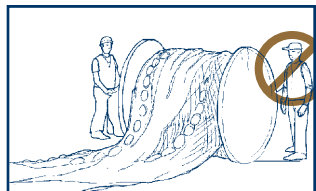
Une présentation sommaire des modes de capture apparaît à l'annexe V.

1. Chalut et drague

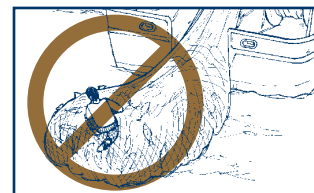
Risques	Moyens de prévention
Entraînement par l'engin, les funes ou l'enrouleur Choc ou écrasement par le câble, l'engin ou la poche du chalut Heurt par la poupée de treuil	• Cesser les activités si la mer est agitée. • Lever le chalut ou la drague plus fréquemment. • Aménager le pont de façon sécuritaire.
Entraînement par l'enrouleur	• Installer des dispositifs de protection sur les parties mobiles.
Basculement d'une charge Chute par-dessus bord	• Former les travailleurs. • Ajuster la hauteur du garde-corps.

Mise à l'eau et halage du chalut ou de la drague

- Les membres de l'équipage doivent rester à l'écart du treuil et du **chalut** jusqu'à ce que ce dernier soit à l'eau ou jusqu'à ce que le **cul de chalut** soit à bord, sur le pont.
- Lorsqu'ils installent les **portes de chalut** sur les **daviers** ou qu'ils les en décrochent, les membres de l'équipage doivent rester à l'écart des points de pincement.

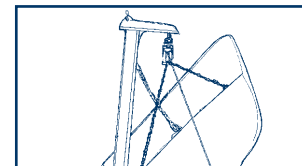


- Les membres de l'équipage doivent se tenir loin des **portes de chalut** pendant leur ajustement.
- Les membres de l'équipage ne doivent jamais se tenir devant l'enrouleur pendant qu'il tourne.
- Personne ne doit aller sur le **cul de chalut** pendant qu'il est encore à l'eau.

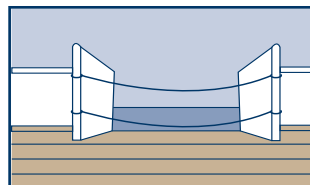


Sécurisation des lieux et des équipements

- Les membres de l'équipage qui travaillent à la poupe et qui ne sont pas protégés par un garde-corps doivent porter un harnais de sécurité relié à une ligne de vie.
- Personne ne doit se tenir dans l'axe de traction du câble.
- Personne ne doit se tenir près des **funes** pendant le déroulement ou l'enroulement du **chalut**.
- On ne doit pas faire passer les funes au niveau du sol, à travers le parc à poissons ou dans les aires de manœuvre.
- Il faut installer une double commande des treuils à l'arrière ou s'assurer que le treuilliste voit bien les membres de l'équipage.
- On doit immobiliser les **portes de chalut** et les maintenir en place en les fixant aux **daviers** ou à une partie solide de la structure du bateau lorsqu'elles ne sont pas utilisées.



- On doit installer des câbles ou des portes devant les rampes de mise à l'eau lorsqu'elles ne sont pas utilisées pour le chalutage.



Réception des captures

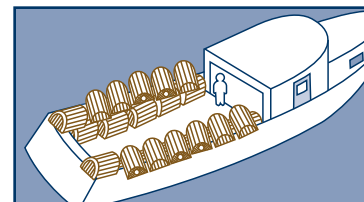
- Aucun membre de l'équipage ne doit se tenir directement sous le **cul de chalut** lorsqu'il est plein.
- Les boîtes à crevettes et à poissons doivent être arrimées pour ne pas qu'elles se déplacent.
- Le chalutier doit être équipé de tables de réception des captures.

2. Casier

Risques	Moyens de prévention
- Chutes de hauteur, de même niveau ou par-dessus bord - Perte de stabilité du bateau, chavirement - Accrochage ou entraînement par les casiers en mouvement sur le pont - Accrochage ou entraînement par l'engin de pêche - Effort excessif - Troubles musculo-squelettiques - Morsure d'un doigt par une proie	- Installer des garde-corps en bordure de l'aire de chargement. - Limiter la hauteur des piles de casiers. - Bien ranger les filins, les orins, etc. - Mettre les casiers à la mer et les entreposer dans un ordre prédéterminé. - Installer des appareils d'éclairage. - Avoir un éclairage adéquat. - Respecter les étapes de travail. - Utiliser les équipements de levage. - Travailler en équipe. - Libérer et nettoyer le pont. - Former les membres de l'équipage. - Être attentif à ce que l'on fait. - Porter des gants de travail.

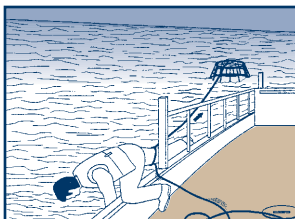
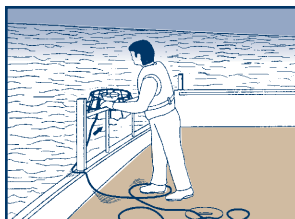
Embarquement des casiers à partir du quai

- Les casiers doivent être entreposés de façon sécuritaire à l'écart des voies de circulation et ils doivent être bien arrimés.
- La stabilité du bateau ne doit pas être compromise par le mode de chargement des casiers ni par le nombre de casiers chargés.



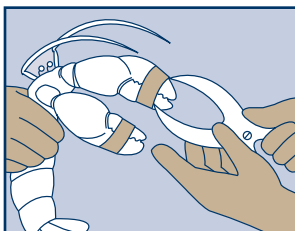
Mise à l'eau et halage des casiers

- L'équipement dont on ne se sert pas ne doit pas encombrer les lieux de travail.
- On doit prendre garde aux boucles de cordage.
- Les membres de l'équipage doivent toujours avoir un couteau aiguisé sous la main.
- Les appareils de levage tels que les bras articulés doivent avoir des vérins hydrauliques munis de valves de rétention.
- Aucun membre de l'équipage ne doit se tenir directement au-dessous d'un casier soulevé par un bras articulé.
- Le travailleur qui dirige le bras articulé doit avoir une bonne visibilité de l'équipage et doit être aux commandes en tout temps afin de pouvoir arrêter le bras articulé, en cas d'urgence.
- Le travailleur ne doit jamais quitter les commandes du bras articulé lorsqu'une charge est suspendue.
- On doit prévoir un espace de rangement pour les orins.



Récupération des proies dans le casier

- Les crabiers doivent être équipés de tables de réception des captures et d'appareils de levage pour les casiers.
- Les membres de l'équipage doivent toujours porter des gants lorsqu'ils manipulent des proies.



3. Filets maillants

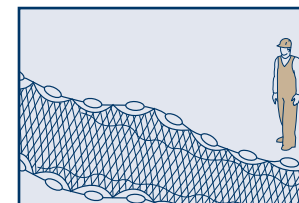
Risques	Moyens de prévention
• Perte de stabilité du bateau, chavirement • Accrochage ou entraînement par l'engin de pêche • Troubles musculo-squelettiques • Engelures	• Respecter les règles de sécurité relatives à la navigation. • Aménager le poste de travail de façon ergonomique. • Porter des vêtements appropriés et ajustés. • S'assurer d'avoir un garde-corps conforme. • Prévoir des périodes de repos rapprochées et au chaud.

Embarquement des filets à partir du quai

- Les filets ne doivent pas être entreposés sur le dessus de la timonerie.

Mise à l'eau et levée des filets

- Le port des gants est obligatoire pour se protéger les mains pendant la mise à l'eau des filets.
- Les travailleurs doivent se tenir à l'écart du filet pendant sa mise à l'eau.
- Les zones de travail sur le pont et les pontons doivent être aménagées de manière que les travailleurs ne puissent pas entrer en contact avec les pièces en mouvement tels les enrouleurs et les rouleaux.

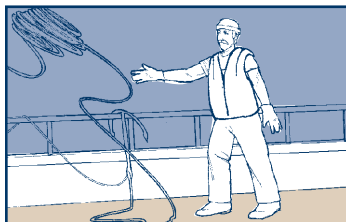


4. Palangre

Risques	Moyens de prévention
Entraînement par les ancrs ou les avançons Entraînement par les appareils de levage Écrasement entre un vire-ligne et un câble Lésions causées par les hameçons Lésions causées par les captures	• Respecter les règles de sécurité relatives à la navigation. • Former et entraîner les membres de l'équipage. • Bien aménager les postes de travail. • Avoir un éclairage adapté au travail. • Garder le pont bien rangé. • Déposer les prises dans les cales au fur et à mesure.

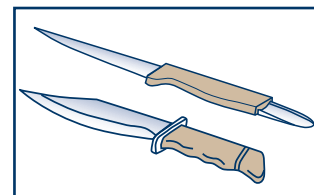
Mise à l'eau et halage de la palangre

- La vitesse des appareils doit être ajustée de façon à éviter que les membres de l'équipage ne soient accrochés par les hameçons ou les autres équipements.
- Il doit y avoir un poste de commande des appareils sur le pont, à proximité de la zone de travail.
- Les travailleurs doivent disposer, à chaque poste de travail, d'un couteau capable de couper la palangre si un travailleur est entraîné.
- Pendant la mise à l'eau de l'ancre et des lignes de flottaison, les travailleurs doivent se tenir à l'écart.
- Si la mer est agitée, les membres de l'équipage doivent se tenir à l'intérieur du garde-corps ou porter un harnais relié à une ligne de vie.



Manipulation des captures

- Les travailleurs doivent disposer de systèmes de levage pour monter les gros poissons à bord.
- Tous les hameçons doivent être retirés des captures avant qu'elles ne soient entreposées.
- Un couteau bien aiguisé doit se trouver à chaque poste de travail.



Annexe I

Mesures d'urgence – Lutte contre les incendies

Éléments de base

Les étapes pour combattre un incendie sont les suivantes :

1. **TROUVER** l'emplacement du feu et déterminer son ampleur.
2. En **INFORMER** le capitaine, qui devra sonner l'alarme, lancer un appel de détresse et activer le système d'urgence ASN sur la radio VHF.
3. **MAÎTRISER** le feu (couper le courant électrique, interrompre l'alimentation en carburant).
4. **ÉTEINDRE** le feu (déterminer la classe du feu et utiliser l'extincteur approprié).

Pour pouvoir éteindre un feu, il faut d'abord déterminer de quel genre de feu il s'agit. Certains types d'extincteurs sont efficaces contre les feux de bois ou de papier, mais inefficaces contre les feux d'origine électrique.

En général, un feu continuera de brûler tant qu'il y aura de la chaleur, de l'air et un combustible. C'est ce qu'on appelle la chaîne du feu. Pour éteindre le feu, il faudra donc supprimer l'un de ces éléments. On peut éliminer la chaleur en refroidissant le feu avec de l'eau et on peut supprimer l'oxygène en étouffant le feu avec de la mousse ou du gaz carbonique.

Il est important de tenir compte de la classe de feu qui peut se déclarer en un endroit lorsqu'on décide de l'emplacement et du type d'extincteur qui sera utilisé.

Les classes de feu



Les feux susceptibles de se déclarer sur un bateau se répartissent dans quatre classes :

Classe A : feux secs (bois, papier, vêtements)

Classe B : feux gras (vapeurs de liquides inflammables)

Classe C : feux d'origine électrique

Classe D : feux causés par des métaux combustibles (tels que ceux utilisés dans les fusées de détresse)

Voici les différentes façons de combattre un feu selon la classe à laquelle il appartient :

Feu de classe A

L'eau constitue probablement le meilleur agent pour combattre les feux secs. Elle refroidira le feu et l'éteindra. Par contre, on pourra aussi utiliser de la mousse, ce qui étouffera le feu, ou des produits chimiques secs, ce qui brisera la chaîne du feu.

Feu de classe B

Pour combattre un feu de cette classe, il faut d'abord couper son alimentation en carburant. Ce sont les vapeurs qui brûlent, et non le carburant. La meilleure façon d'éteindre ce type de feu est donc de l'étouffer. L'eau ne doit jamais être utilisée, car elle pourrait permettre au feu de se propager.

Il existe principalement trois sortes d'agents extincteurs :

- 🔧 les poudres (produits chimiques utilisés pour rompre la réaction moléculaire du feu) demeurent l'agent extincteur le plus utilisé pour combattre les feux de classe B ;
- 🔧 certains gaz, tels que le dioxyde de carbone comprimé, suppriment l'apport d'oxygène au feu. D'autres sortes d'agents extincteurs sont à base de bicarbonate de sodium ou de bicarbonate de potassium, qui libère du dioxyde de carbone au contact du feu ;
- 🔧 les extincteurs à mousse comportent un agent aqueux moussant qui crée une barrière entre l'oxygène et le feu.

Feu de classe C

La meilleure façon de combattre un feu d'origine électrique est de couper le courant. Le feu deviendra dès lors un feu de classe A ou B et pourra être éteint à l'aide de l'agent extincteur approprié. Les feux d'origine électrique peuvent aussi être combattus à l'aide du halon, qui brise la chaîne du feu, ou du CO₂, qui a l'avantage de ne pas laisser de résidus. Lorsque ce dernier est pulvérisé, il se répand rapidement et provoque un important abaissement de la température, ce qui le solidifie en neige carbonique. Cette dernière refroidit les flammes et les étouffe. Sa capacité de refroidissement est à peu près égale à trois fois celle de l'eau sous forme de glace. Sa particularité est de passer directement de l'état solide à l'état gazeux, sans passer par l'état liquide.

Les produits chimiques secs peuvent aussi éteindre un feu d'origine électrique, mais ils sont extrêmement corrosifs et ils peuvent causer des dommages. L'eau ne doit jamais être utilisée pour éteindre ce type d'incendie.

Feu de classe D

Il n'existe aucun agent extincteur pouvant éteindre un feu de cette classe. La meilleure chose à faire est probablement de jeter les fusées de détresse par-dessus bord.

Caractéristiques des extincteurs

On doit s'assurer du bon état de l'équipement de lutte contre les incendies (extincteurs, alarmes, détecteurs, tuyaux d'arrosage) une fois par mois. Les extincteurs doivent être placés à l'extérieur des zones présentant des risques d'incendie, mais près de celles-ci. Les extincteurs au gaz carbonique doivent être pesés chaque année. Les extincteurs à poudre doivent être renversés et secoués de temps à autre.

Catégorie	Application	Désavantage
Dioxyde de carbone (CO ₂)	• Est particulièrement recommandé pour les feux d'origine électrique et ne cause pas de dommages. • A pour effet d'étouffer les flammes et se faufile partout étant donné qu'il s'agit d'un gaz.	• N'est pas du tout efficace contre les feux qui produisent de la braise (bois, papier, carton, barbecue, etc.).
Eau pressurisée	• Est d'usage général. • A pour effet de refroidir le feu, ce qui est efficace.	• Ne peut pas se faufile partout comme le fait le CO₂.
Poudre	• Est très efficace pour éteindre les feux. • Fait partie des extincteurs vendus pour mettre dans les voitures et que l'on trouve dans certains stationnements souterrains.	• Est produite en très grande quantité et se propage partout. • Peut endommager les appareils électriques et électroniques.

Annexe II

Mesures d'urgence – Abandon du bateau

Poste de secours

Au moment d'abandonner le bateau, il importe notamment :

- 🦘 de faire savoir aux membres de l'équipage, à l'aide du signal d'alarme générale, qu'ils doivent se réunir aux postes de rassemblement et de s'assurer qu'ils ont eu connaissance de l'ordre d'abandonner le bateau ;
- 🦘 de s'assurer que tous les membres de l'équipage sont présents aux postes de rassemblement ;
- 🦘 de voir à ce que les membres de l'équipage se préparent à accomplir les tâches décrites dans le rôle d'appel ;
- 🦘 de s'assurer que les membres de l'équipage sont vêtus de manière à atténuer le choc causé par le froid s'ils sont obligés de se jeter à la mer ;
- 🦘 de s'assurer que les membres de l'équipage ont correctement endossé les gilets de sauvetage ;
- 🦘 de mettre à l'eau, si possible, au moins une embarcation de sauvetage après avoir terminé les préparatifs nécessaires ;
- 🦘 de s'assurer que le moteur de l'embarcation de sauvetage fonctionne.

Radeau de sauvetage

- 🦘 Le poste de mise à l'eau doit être bien dégagé.
- 🦘 Deux personnes doivent saisir les extrémités de l'enveloppe du radeau et le lancer du côté au vent du bateau.

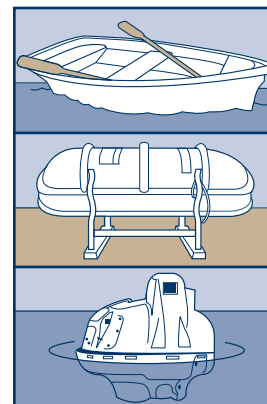
- 🦘 Toute personne prenant place à bord d'une embarcation ouverte doit rester assise et bien s'agripper pendant la mise à l'eau de l'embarcation. Elle doit garder les mains à l'intérieur de la lisse de plat-bord afin d'éviter que l'une d'elles ne soit écrasée contre le flanc du bateau.

- 🦘 Les membres de l'équipage doivent veiller à ce que leurs doigts ne restent pas pris dans l'élingue pendant le largage du croc de largage.

- 🦘 Une fois que le radeau est à l'eau, il faut tirer sur la bosse jusqu'à ce qu'elle soit entièrement retirée et que le radeau se gonfle.

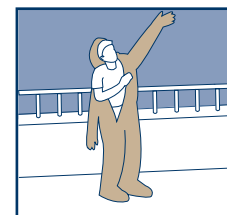
- 🦘 Si le radeau est trop gonflé, on entendra le bruit de l'air qui s'en échappe.

- 🦘 Si le radeau se gonfle alors qu'il est à l'envers, il faudra le remettre à l'endroit avant d'y monter.



Évacuation

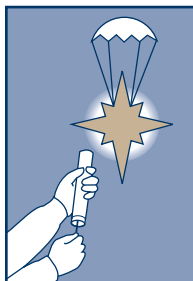
- 🦘 On doit enfiler sa combinaison d'immersion avant d'entrer dans l'eau.



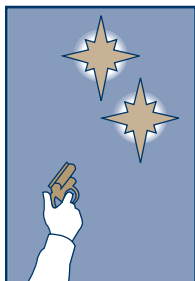
- ✎ Avant d'entrer dans l'eau, on doit s'assurer que son gilet de sauvetage est bien attaché. Puis, on doit tirer l'encolure vers le bas avec ses deux mains, croiser les bras, agripper ses épaules et sauter à l'eau les pieds en premier.
- ✎ On devra gonfler le gilet de sauvetage (le cas échéant) une fois rendu dans l'eau seulement.

Fusées de détresse

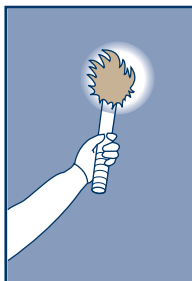
- ✎ La fusée à parachute est très visible de la surface de l'eau ou du haut des airs. Elle brûle pendant au moins 40 secondes.
- ✎ La fusée à étoiles multiples est aussi très visible de la surface de l'eau ou du haut des airs. Elle brûle pendant quatre ou cinq secondes. Si on utilise une cartouche contenant une seule étoile, il faudra disposer de deux cartouches.
- ✎ La fusée à main n'est pas aussi visible de la surface de l'eau que les deux précédentes. (On doit éviter de regarder directement la flamme. On doit tenir la fusée sous le vent et à bonne distance de l'embarcation.)
- ✎ La fusée fumigène ne peut être utilisée que de jour.



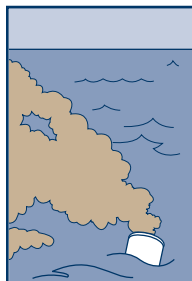
Fusée parachute



Fusée à étoiles



Fusée à main



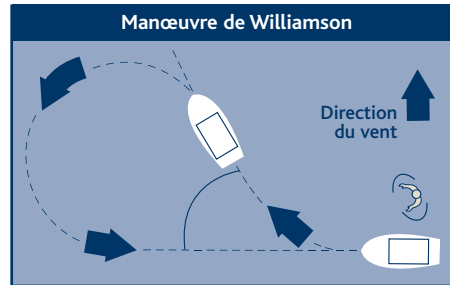
Fusée fumigène

Annexe III

Mesures d'urgence – Homme à la mer

Lorsqu'une personne tombe à l'eau, on doit immédiatement prendre les mesures suivantes :

1. Donner l'alerte.
2. Charger quelqu'un de garder à vue la personne qui est à l'eau.
3. Lancer un objet flottant à la personne qui est à l'eau et marquer sa position à l'aide d'un système de balise.
4. Amorcer la manœuvre de Williamson.
5. Aller repêcher la personne en manœuvrant le bateau avec précaution.
6. Ramener la personne à bord. On doit user de prudence lorsqu'on tente de ramener quelqu'un à bord. En effet, il arrive souvent que des sauveteurs soient entraînés dans l'eau par la personne qu'ils essaient de secourir.

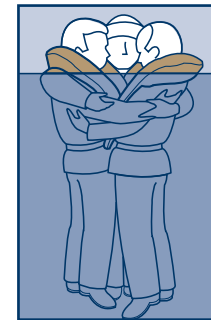


L'hypothermie (abaissement de la température du corps au-dessous de la normale) est le pire danger pour quiconque se trouve dans l'eau. À mesure que le corps se refroidit, ses fonctions se ralentissent, ce qui peut entraîner rapidement la mort. Dans l'eau, le corps humain se refroidit 32 fois plus rapidement que sur la terre ferme.

Le corps perd le plus rapidement sa chaleur par la tête et le cou, les côtes et les aines. Voilà pourquoi il faut protéger ces parties du corps.

La position fœtale permet de protéger les parties les plus vulnérables du corps et ralentit la perte de chaleur. On doit donc adopter cette position si l'on est seul dans l'eau.

Si deux personnes ou plus sont ensemble dans l'eau, elles doivent se serrer les unes contre les autres, de sorte que les côtés de leur corps se touchent.



Hypothermie

Sans gilet de sauvetage, la personne à l'eau dépense son énergie en nageant et se refroidit plus rapidement. Elle risque alors l'hypothermie. Les statistiques démontrent que les chances pour une personne de survivre sont 10,5 fois meilleures si elle porte un gilet de sauvetage.

Stades conduisant à la mort

Quatre (4) stades conduisent une personne à la mort à la suite de son immersion dans l'eau (la noyade peut survenir à n'importe lequel de ces stades) :

1. Choc thermique : accélération du rythme cardiaque, augmentation de la pression artérielle et difficulté à respirer (la noyade survient de 3 à 5 minutes après l'immersion).
2. Fatigue causée par la nage : perte de chaleur, fatigue aux extrémités du corps et perte de coordination (la noyade survient de 3 à 30 minutes après l'immersion).
3. Hypothermie : refroidissement du corps et perte de conscience (la noyade survient 30 minutes après l'immersion).
4. Effondrement post-sauvetage (la mort peut survenir plusieurs heures après le sauvetage).

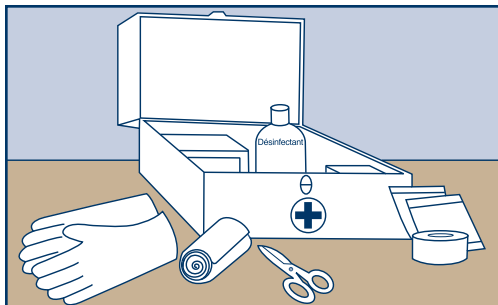
Estimation du temps de survie d'un être humain adulte après son immersion

Température de l'eau	Inconscience	Temps de survie
De 21 °C à 27 °C	De 3 à 12 heures	3 heures et plus
De 16 °C à 21 °C	De 2 à 7 heures	De 2 à 40 heures
De 10 °C à 16 °C	De 1 à 2 heures	De 1 à 6 heures
De 4 °C à 10 °C	De 30 à 60 minutes	De 1 à 3 heures
De 0 °C à 4 °C	De 15 à 30 minutes	De 30 à 90 minutes
Moins de 0 °C	Moins de 15 minutes	De 15 à 45 minutes (ou moins de 15 minutes)

Annexe IV

Exigences relatives à la trousse de premiers soins

Tous les bateaux doivent avoir à leur bord une trousse de premiers soins. L'employeur doit fournir une trousse contenant tous les articles présentés dans le tableau ci-dessous. Les articles pris dans la trousse doivent être remplacés dès que possible.



On trouve cinq types de trousse de premiers soins :

- A** pour un bateau comptant de 2 à 5 employés ;
- B** pour un bateau comptant de 6 à 19 employés ;
- C** pour un bateau comptant de 20 à 49 employés ;
- D** pour un bateau comptant 50 employés ou plus ;
- E** pour un lieu de travail isolé*.

* Selon le *Code canadien du travail* (Transports Canada, 1987)

Matériel	Quantité par type de trousse de premiers soins				
	A	B	C	D	E
Solution antiseptique pour les blessures (60 ml) ou tampons antiseptiques (paquet de 10)	1	2	3	6	1
Porte-coton jetables (paquet de 10)	1	2	4	8	–
Sac imperméable jetable pour vomissement	1	2	2	4	–
Pansement adhésif	12	100	200	400	6
Bandage de gaze, 2,5 cm sur 4,5 m	2	6	8	12	–
Bandage triangulaire, 100 cm, plié, et 2 épingles	2	4	6	8	1
Contenant – trousse de premiers soins	1	1	1	1	1
Pansement – compresse stérile, environ 7,5 cm sur 12 cm	2	4	8	12	–
Pansement – gaze stérile, environ 7,5 cm sur 7,5 cm	4	8	12	18	2
Pince à échardes	1	1	1	1	–
Manuel de secourisme en anglais, dernière édition	1	1	1	1	–
Manuel de secourisme en français, dernière édition	1	1	1	1	–
Tampon pour les yeux, avec protecteur ou ruban adhésif	1	1	2	4	1
Registre de premiers soins	1	1	1	1	1
Ciseaux – 10 cm	–	1	1	1	–
Ruban adhésif chirurgical, 1,2 cm sur 4,6 m	1	1	2	3	–
Lotion contre le prurit (30 ml) ou tampons (paquet de 10)	1	1	1	2	–
Bandage élastique, 7,5 cm sur 5 m	–	–	1	2	–
Couverture d'urgence, petit format	–	–	–	–	1
Pansement pour brûlures, stérile, 10 cm sur 10 cm	1	1	1	2	–
Nettoyeur à mains ou mini-serviettes humides (1 paquet)	1	1	1	1	–
Ensemble d'attelles avec bourre	–	1	1	1	–
Civière	–	–	1	1	–

Annexe V

Description des modes de capture

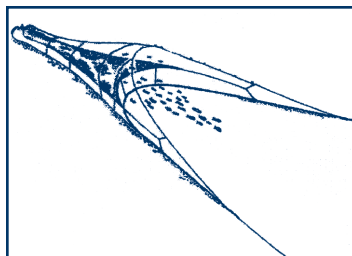
Le chalut

Les **chaluts** sont des engins de pêche de grande dimension faits par l'assemblage de nappes de filets en forme d'entonnoir traînés par un bateau appelé chalutier. L'utilisation de cet engin, qu'il soit de fond, semi-pélagique ou pélagique, peut permettre la capture de poissons de qualité si l'on tient compte de certains facteurs :

- 🐟 la durée et la vitesse du chalutage ;
- 🐟 la vitesse de remontée du **chalut**.

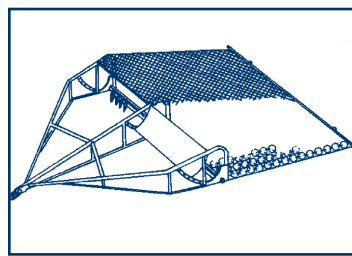
On doit toujours nettoyer les filets et retirer les prises qui s'y sont coincées. On doit aussi laver les prises minutieusement si de la vase est remontée en même temps qu'elles.

Si la durée et la vitesse du chalutage sont excessives, les poissons se feront écraser au fond de la poche et mourront asphyxiés. De plus, leur paroi abdominale risque d'éclater. Le contenu de leur estomac pourrait alors se déposer sur les autres prises, favorisant ainsi la décomposition des poissons et le ramollissement de leur chair. Enfin, le fait de traîner le **chalut** sur le fond soulève la vase et souille les prises.



La drague

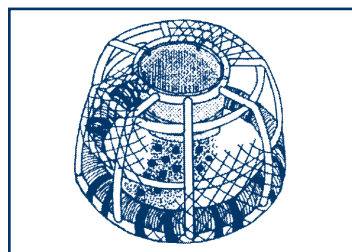
La pêche à la drague est pratiquée à la fois dans les eaux côtières et dans les eaux semi-hauturières. Une poche faite de treillis métalliques est fixée à une structure métallique munie de dents. Lorsque la drague est traînée au fond de la mer, les mollusques sont détachés par les dents et sont recueillis dans la poche. Selon la puissance du bateau, l'engin pourra comporter une ou plusieurs poches. Après un certain temps (environ 30 minutes), l'engin est soulevé par le fond, remonté à bord et vidé. Ce mode de capture est principalement utilisé pour la pêche du pétoncle.



Le casier

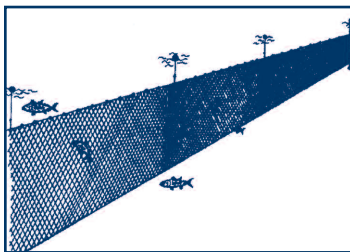
Le casier à homards consiste en un piège fait de bois ou de treillis métalliques. Sa forme et sa taille varient selon les régions (en forme de cylindre tronqué, trapézoïdal, rectangulaire).

Le casier à crabes le plus répandu est conique et recouvert de filet en polyéthylène. Il est constitué d'une structure de métal.



Le filet maillant

Les filets maillants sont des nappes de filets de forme rectangulaire faites de fils très fins. La partie supérieure est garnie de flotteurs, tandis que la partie inférieure est constituée d'une ralingue plombée, qui maintient le filet droit. Les filets maillants peuvent être utilisés plus ou moins près de la surface et peuvent même être utilisés pour pêcher l'éperlan sous la glace.



Des flotteurs permettent de repérer facilement l'engin, tandis que des ancrs le maintiennent au fond. La profondeur de l'eau où les filets sont mouillés et la grandeur des mailles déterminent la taille et l'espèce de poisson à capturer.

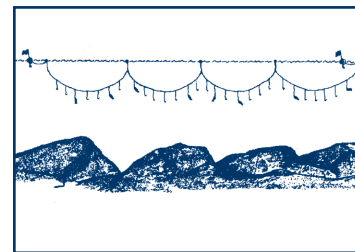
Cet engin a l'avantage de laisser passer les petits poissons et de ne retenir que ceux de taille convenable. La tête de ces derniers reste coincée dans la maille et ils meurent asphyxiés.

Le nombre de filets, les conditions climatiques et les bris d'équipement peuvent augmenter les délais entre la mise à l'eau et la levée du filet. Généralement, toutefois, les filets sont levés une ou deux fois par jour.

Si les poissons restent trop longtemps sous l'eau après leur mort, ils risquent d'être attaqués par les crabes et les puces de mer. Les bactéries pourraient dès lors pénétrer dans leur chair. Les enzymes contenues dans l'estomac des poissons risquent en outre de détruire l'intérieur de leurs flancs. Tout ceci aurait pour effets de ramollir leur chair et de diminuer la durée de leur conservation.

La palangre

La palangre, aussi appelée ligne dormante, est une longue ligne sur laquelle de nombreuses lignes courtes, appelées avançons, sont fixées à intervalles réguliers. Les avançons sont munis d'hameçons de la grosseur appropriée à l'espèce à capturer. La palangre est d'abord appâtée, puis elle est tendue au moyen d'une ancre. On fait descendre la ligne plus ou moins profondément selon l'espèce à capturer. Ensuite, la palangre est tirée par le bateau. Des flotteurs de repérage installés à ses extrémités permettent de signaler son emplacement.



Si les lignes sont remontées régulièrement et que les délais entre la mise à l'eau et la levée de l'engin sont respectés, la palangre offre l'avantage de remonter à bord du poisson encore vivant.

Lexique

À couple : liaison de deux bateaux bord à bord.

Boëttagé : action d'appâter avec de la boëtte pour attirer le poisson.

Bosse : cordage, généralement de faibles dimensions, utilisé pour saisir solidement un objet quelconque.

Bossoir : potence orientable de petite ou de grande dimension permettant de hisser à bord des bateaux et navires les charges, les ancres, les embarcations, les échelles de coupée et de les mettre ou de les maintenir à leur poste de mer.

Chalut : filet en forme d'entonnoir attaché à l'arrière d'un bateau et qui racle les fonds marins ou qui permet de pêcher entre deux eaux.

Coursive : passage dans le sens de la longueur d'un bateau servant à la circulation.

Cul de chalut : partie la plus en arrière du chalut, en général de forme cylindrique, où s'accumule le poisson.

Davier : rouleau mobile situé à la tête de l'étrave, destiné à guider la chaîne de mouillage.

Élingue : filin permettant de saisir et de manipuler les marchandises pendant les opérations de manutention.

Fune : câble d'acier qui sert à remorquer le chalut.

Goupille : cheville ou broche métallique qui sert à assembler deux pièces percées chacune d'un trou.

Linguet de sécurité : pièce à ressort ou à gravité qui ferme l'ouverture d'un crochet et qui empêche la charge ou l'accessoire de levage de glisser accidentellement hors du crochet.

Lisse : élément longitudinal de structure.

Manille : anneau ouvert en métal, ayant en général la forme d'un U, fermé par un manillon.

Mât de charge : appareil de levage simple comportant une poulie, et (ou) un palan, au sommet d'un poteau (mât) maintenu par des câbles, soit verticalement, soit dans une position inclinée et servant à déplacer des poids.

Orin : câble rattaché à une ancre.

Panneau ou porte de chalut : élément divergent du train de pêche, placé entre la fune et le chalut, maintenant le chalut ouvert pendant le remorquage.

Passavant : passage situé de chaque côté du pont d'un bateau.

Pavois : partie de coque au-dessus du pont formant un garde-corps.

Pièce de vie : pièce servant aux besoins des membres de l'équipage, autres que pour le travail.

Ramendage : réparation des filets de pêche.

Sabord : ouverture pratiquée dans le pavois d'un navire.

Références

LEBLANC, M. J., et Y. PLOURDE. *Santé et sécurité des travailleurs œuvrant dans le secteur de la pêche : identification des dangers et mesures de prévention*, Centre collégial de transfert de technologie des pêches, 2006, 114 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, L.R.Q., chapitre S-2.1, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2006.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, décret 1120-2006, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2007.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés* (RPC) (Décret 445-89). [Québec], Éditeur officiel du Québec, 1989.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins* (A-3, r.8.2), [Québec], Éditeur officiel du Québec, 1998.

